

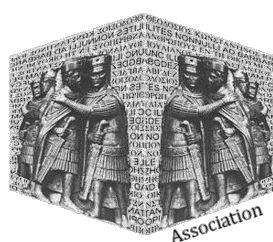
REVUE DES ETUDES TARDO-ANTIQUES

Histoire, textes, traductions, analyses, sources et prolongements de l'Antiquité Tardive

(RET)

publiée par l'Association « Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive » (THAT)

ANNEE ET TOME III
2013-2014



Textes pour
l'Histoire de
l'Antiquité
Tardive

REVUE DES ETUDES TARDO-ANTIQUES (RET)

fondée par

E. Amato et †P.-L. Malosse

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Nicole Belayche (École Pratique des Hautes Études, Paris), Giovanni de Bonfils (Università di Bari), Aldo Corcella (Università della Basilicata), Raffaella Cribiore (New York University), Kristoffel Demoen (Universiteit Gent), Elizabeth DePalma Digeser (University of California), Leah Di Segni (The Hebrew University of Jerusalem), José Antonio Fernández Delgado (Universidad de Salamanca), Jean-Luc Fournet (École Pratique des Hautes Études, Paris), Geoffrey Greatrex (University of Ottawa), Malcom Heath (University of Leeds), Peter Heather (King's College London), Philippe Hoffmann (École Pratique des Hautes Études, Paris), Enrico V. Maltese (Università di Torino), Arnaldo Marcone (Università di Roma 3), Mischa Meier (Universität Tübingen), Laura Miguélez-Cavero (Universidad de Salamanca), Claudio Moreschini (Università di Pisa), Robert J. Penella (Fordham University of New York), Lorenzo Perrone (Università di Bologna), Claudia Rapp (Universität Wien), Francesca Reduzzi (Università di Napoli « Federico II »), Jacques-Hubert Sautel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris), Claudia Schindler (Universität Hamburg), Antonio Stramaglia (Università di Cassino).

COMITE EDITORIAL

Eugenio Amato (Université de Nantes et Institut Universitaire de France), Béatrice Bakhouché (Université de Montpellier 3), †Jean Bouffartigue (Université de Paris X-Nanterre), Jean-Michel Carrié (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris), Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours), Pierre Jaillette (Université de Lille 3), Juan Antonio Jiménez Sánchez (Universitat de Barcelona), †Pierre-Louis Malosse (Université de Montpellier 3), Annick Martin (Université de Rennes 2), Sébastien Morlet (Université de Paris IV-Sorbonne), Bernard Pouderon (Université de Tours), Stéphane Ratti (Université de Bourgogne), Jacques Schamp (Université de Fribourg).

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Eugenio Amato (responsable)

Sylvie Crogiez-Pétrequin

Bernard Pouderon

Peer-review. Les travaux adressés pour publication à la revue seront soumis – sous la forme d'un double anonymat – à évaluation par deux spécialistes, dont l'un au moins extérieur au comité scientifique ou éditorial. La liste des experts externes sera publiée tous les deux ans.

Normes pour les auteurs

Tous les travaux, rédigés de façon définitive, sont à soumettre par voie électronique en joignant un fichier texte au format word et pdf à l'adresse suivante :

Eugenio.Amato@univ-nantes.fr

La revue **ne publie de comptes rendus** que sous forme de recension critique détaillée ou d'article de synthèse (*review articles*). Elle apparaît **exclusivement par voie électronique** ; les tirés à part papier ne sont pas prévus.

Pour les **normes rédactionnelles détaillées**, ainsi que pour les **index complets** de chaque année et tome, prière de s'adresser à la page électronique de la revue :

<http://recherche.univ-montp3.fr/RET>

Le site électronique de la revue est hébergé par l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, route de Mende, F-34199 Montpellier cedex 5.

La mise en page professionnelle de la revue est assurée par Arun Maltese, Via Saettone 64, I-17011 Albisola Superiore (Italie) – E-mail : bear.am@savonaonline.it.

ISSN 2115-8266

SUR L'IDENTITÉ DE TIMOTHÉE, COMMANDITAIRE DE LA FRESQUE DE GAZA*

Abstract : Timotheus quoted by Procopius in the *Descriptio imaginis* (§ 42) as in the *Epithalamium Meletis et Antoninae* (§ 13) is the same one person. This munificent local notable, which was certainly an honorary consul, occupied very probably the praetorship as well as the imperial cult priesthood too. An identification is also supposed with Timotheus of Gaza, author of the treatise *On the animals* and the 'tragedy' (a poetic invective) on the chrysargyron. As regards the identity of his brother John, a further identification is proposed with the poet John of Gaza.

Keywords : John of Gaza ; Procopius of Gaza ; Timotheus of Gaza ; honorary consulate ; praetorship ; civic imperial cult priesthood ; chrysargyron ; consular diptych ; Late Antique tragedy ; Late Antique Gaza.

En plus de l'Ἐκφρασις ὥρολογίου (*Description de l'horloge*), le manuscrit composite *Vaticanus gr.* 1898¹ nous a transmis une deuxième description de Procope de Gaza, l'Ἐκφρασις εἰκόνης ἐν τῇ πόλει τῶν Γαζαίων κειμένης (*Description du tableau sis en la ville de Gaza*), consacrée à la description d'une fresque pariétale², com-

* Qu'il me soit permis de remercier mes amis et collègues Aldo Corcella, Delphine Lauritzen et Jacques Schamp pour leurs remarques et observations.

¹ Sur ce manuscrit, voir E. AMATO (éd.), *Procopius Gazaens. Opuscula rhetorica et oratoria*, Berlin-New York 2009, p. VIII-X.

² L'avis des spécialistes est presque unanime : voir en dernier lieu B. BÄBLER, *Prokop von Gaza : Der Gemäldezyklus*, dans E. AMATO (éd.), *Rose di Gaza. Gli scritti retorico-sofistici e le Epistole di Procopio di Gaza*, Alessandria, 2010, p. 560-618, qui parle de *Gemäldezyklus* (cycle pictural), et V. DRBAL, *L'Ekphrasis Eikonos de Procope de Gaza en tant que reflet de la société de l'Antiquité tardive*, dans V. VAVŘÍNEK – P. ODORICO – V. D. (éds.), *Ekphrasis. La représentation des monuments dans les littératures byzantines et byzantino-slaves. Réalités et imaginaires*, Prague 2011 (= «Byzantinoslavica» 69/3 suppl.), 106-122, qui parle, quant à lui, de peintures. D. RENAUT, *Les déclamations d'ekphraseis : une réalité vivante à Gaza au VII^e siècle*, dans C. SALIOU (éd.), *Gaza dans l'Antiquité Tardive. Archéologie, rhétorique et histoire*, Salerne, 2005, p. 197-220 : 199, n. 10 hésite sur la nature du tableau décrit par Procope, à savoir s'il s'agit d'une fresque ou bien d'une mosaïque. Il faut souligner pourtant que Procope, en

manditée par un certain Timothée³ et qui devait être abritée à Gaza très probablement dans un bain public⁴. On ne sait s'il s'agit du même bain que celui dont il est question dans l'*Épithalame pour Mèles et Antonina* (§ 13) du même Procope et qui avait été reconstruit *ex novo* par le même notable local avec l'aide de son frère Jean⁵ :

Ὁ δὲ τοῦ νυμφίου πατήρ τοῦ μεγάλου Κυριακοῦ σεμνολόγημα σὺν ἀδελφῶ παραπλησίῳ, τῆς βουλῆς διέπων τὰ πράγματα, λουτρόν παρασχὼν τῇ πόλει καινότερον (ὃ διέφθειρε μὲν ὁ χρόνος, φροντὶς δ' Ἰωάννου καὶ Τιμοθέου πάλιν πονοὶ διήγειραν, καὶ χάριν ὁμολογοῦμεν καθελόντι τῷ χρόνῳ, διπλάσιον καὶ κρεῖττον δι' αὐτοὺς κομισάμενοι).

3 Ἰωάννου correx: Ἰωά- cod. ut vid.

«Le père de l'époux (sc. Mèles), motif d'orgueil⁶ du grand Cyriacos, a à charge, de concert avec un frère qui lui ressemble en tous points, les affaires de la *Boulè*⁷,

plus du mot générique εἰκὼν, employé dans le titre, mais aussi à l'intérieur du texte (cf. § 3 ; 16 et 18), utilise également les termes γραφή (cf. § 23 ; 36 et 42) et γράμμα (cf. § 3 et 36), lesquels, tout comme ζωγράφος des § 3, 8, 10 et 36, semblent renvoyer plutôt à une peinture. C'est dans ce sens que Procope utilise également le mot γραφή dans la *dialexis* 3 (§ 1, p. 180, 1 et 8 Amato [*Rose di Gaza* (n. 2)]). Pour un autre argument à l'appui de cette hypothèse, voir *infra*, n. 11.

³ Le nom se déduit très facilement du § 42 de la description, où il est paraphrasé par l'expression « il partage le même nom que le fils de Conôn ». La référence est, bien entendu, au stratège athénien Timothée, fils du célèbre et très riche Conôn, vainqueur à Cnide en 394 de la flotte spartiate.

⁴ L'hypothèse a été avancée pour la première fois, bien que de façon nuancée, par G. MANGANARO, *Figurazioni iliache nell'ambiente siriano del IV-VI sec. d.C.*, dans *Studi miscellanei. Seminario di archeologia e storia dell'arte greca e romana dell'Università di Roma La Sapienza*, I, Rome, 1961, p. 55-62 : 56, dont la contribution a été par la suite totalement négligée des spécialistes. Elle trouverait à présent une confirmation dans l'*Épithalame pour Mèles et Antonina*, à supposer que le bain décrit dans ce discours soit à identifier avec l'édifice abritant la fresque décrite ici par Procope dans la *Description* ; c'est aussi à des thèmes que pense, malgré quelques doutes, DRBAL [n. 2], p. 107. En revanche, pour BÄBLER [n. 2], p. 618 (mais sans véritables arguments), la fresque aurait pu se trouver dans un lieu ouvert de la ville de Gaza, peut-être l'agora.

⁵ Je reproduis ici le texte et l'apparat de l'édition *princeps*, que j'ai publiée dans cette même revue (voir E. AMATO, «Un discorso inedito di Procopio di Gaza : In Meletis et Antoninae nuptias», *RET* 1, 2011-2012, pp. 15-69) ; la traduction française est de mon collègue Pierre Maréchaux et elle est tirée de la nouvelle édition critique, avec traduction et commentaire, des œuvres de Procope de Gaza pour la CUF en cours d'achèvement. Pour l'identité de Jean, voir *infra*, n. 8.

⁶ Le mot σεμνολόγημα est tardif : il apparaît pour la première fois chez Longos (2, 32, 3) et Dion Cassius (50, 27, 2 ; 53, 7, 4 ; etc.). Procope l'utilise aussi dans *ep.* 165, 5 Garzya/Loenertz.

⁷ Il est impossible de déterminer avec précision la charge occupée par le père de Mèles au sein de la *Boulè* de Gaza, l'expression τὰ πράγματα διέπειν étant trop vague.

celui qui a offert à la ville son bain fraîchement restauré (le temps l'avait délabré, mais la sollicitude de Jean⁸ et les efforts de Timothée le remirent sur pieds, aussi rendons-nous grâce au temps de l'avoir abattu, puisque grâce à eux nous en avons reçu un autre deux fois aussi grand et plus solide)».

On peut légitimement se demander si les deux Timothée sont deux personnages différents. À tort, nous semble-t-il, si l'on considère non seulement que les données font toutes référence à une même réalité locale, importante certes mais quand même limitée, mais surtout que le Timothée loué dans l'épithalame, en assumant l'exécution de l'œuvre (les *πόντοι*), s'y était sans doute impliqué financièrement⁹ ; ce qui cadrerait bien avec le commanditaire de la fresque, peint par

⁸ La correction *Ἰωάννου* au lieu de *Ἰωνάννου* du manuscrit s'impose. On trouve la même faute chez Eusèbe, *Dem. ev.* 8, 2, 47 Heikel et Nicol. Myst., *opusc.* 200D, XI, l. 7 Westerink, sans que l'on puisse décider avec assurance, s'il s'agit d'une faute du copiste ou bien d'une faute d'impression dans les deux éditions de référence.

Cela étant, nombreux sont les personnages appelés Jean dans les correspondances de Procope et d'Énée de Gaza (voir *PLRE* II, p. 605-607 [art. *Ioannes 49*, *Ioannes 50* et *Ioannes 53*] et F. CICCOLELLA, dans AMATO [n. 2], p. 442, n. 36) ; à signaler, en outre, la présence dans *SEG* 20, 459 (= *PLRE* II, p. 616, art. (*Io*)*annes 80*) d'un certain Jean *ἐνδοξότατος*, loué pour la construction d'un bâtiment à Scythopolis de Palestine. Les données fournies dans l'épithalame ne permettent guère d'affirmer, si Jean est à identifier avec l'un de ses homonymes déjà connus. Une hypothèse séduisante serait d'identifier notre personnage avec le poète et grammairien Jean de Gaza, auteur, entre autres, de la description du tableau cosmique, qui décorait un bain d'hiver à Gaza (voir P. FRIEDLÄNDER, *Johannes von Gaza und Paulus Silentarius. Kunstbeschreibungen Justinianischer Zeit*, Leipzig-Berlin, 1912, p. 111-112, qui songe à l'un des murs dudit bain, tandis que C. CUPANE, «*Ἡ κοσμητικὴ πίνναξ* di Giovanni di Gaza. Una proposta di ricostruzione», *JÖByz* 28, 1979, p. 195-207 pense plutôt à une coupole ; en revanche, l'hypothèse d'Al. CAMERON, «*On the Date of John of Gaza*», *CQ* 43, 1993, p. 348-351, selon lequel Jean aurait décrit en réalité la fresque d'un bain à Antioche n'est pas du tout convaincante : voir en dernier lieu D. WESTBERG, *Celebrating with Words: Studies in the Rhetorical Works of the Gaza School*, thèse de doct., Université d'Uppsala 2010, p. 159). Dans ce cas, il se pourrait alors aussi que le bain mentionné par Procope dans l'épithalame soit le même bain abritant le tableau décrit par Jean de Gaza. Les cas de poètes ou orateurs recouvrant la charge de *curatores* de bâtiments ou biens publics – c'est bien la fonction de notre Jean (voir *infra*, n. 9) – sont bien attestés ailleurs : que l'on pense, par exemple, au *curator* M. Caecilius Novatillianus (deuxième moitié du III^e s.), loué en même temps comme poète et orateur dans *CIL* IX, 1571 et 1572 = *ILS* 2939 (voir M. R. TORELLI, *Benevento romana*, Rome, 2002, p. 235-236 avec la n. 246). À l'appui de notre hypothèse, il y aurait en plus le fait que Procope utilise dans son éloge de Jean l'expression «*nourrisson des Muses*», cela sans doute pour souligner ses grandes capacités poétiques. L'expression est attestée en effet chez Ménandre le Rhéteur (2, 413, 26 Spengel) à propos d'Euripide ainsi que chez Palladas (*AP* 10, 52, 2) pour le comédien Ménandre. Appliquée à Jean, elle pourrait donc indiquer son statut de poète. Mais, il est vrai aussi que le langage utilisé par Procope relève de la rhétorique, puisque Libanios déjà avait employé la même expression pour le préfet d'Antioche Icaros (cf. *or.* 1, 225 Foerster).

⁹ Pour les fonctions bien distinctes des deux frères, dont l'un (Jean) était chargé de la *φροντίς*,

Procopé (§ 42) comme « pourvu de richesses » (πλούτῳ κοσμῶν), munificent, prodiguant son argent pour la construction de bains publics tout comme pour l'organisation de courses de chevaux, et cherchant à améliorer le sort des indigents¹⁰ :

Ἄλλὰ τίς τῶν παρόντων θαυμάτων ἢ πρόφασις; τίς δὲ ταύτας φιλοτιμεῖται τῇ πόλει τὰς χάριτας; ἀνὴρ οὗτος ἐπ' ἄκρου τῆς γραφῆς ἐξέχων, καλὸς μὲν ἰδεῖν καὶ τῇ στάσει καθάπερ ἄγαλμα ἐν μέσῳ νεῷ καθιστάμενον, ἡδὺς δὲ καὶ πείρα γνώσθῃναι ἐν ἱππικοῖς ἀγῶσι καὶ λουτρῶν ἀφθονία, σεμνότερος τῇ τῶν ὑπάτων στολῇ τὴν φιλοτιμίαν βοῶν, γένει τε λαμπρὸς καὶ πλούτῳ κομῶν καὶ νόμων προβεβλημένος, ἐκ πατρὸς εὐσεβῆς καὶ τοῖς ἐν ἐνδείᾳ τὰς τύχας ἐπανορθούμενος, τῷ παιδὶ τοῦ Κόνωνος τὴν αὐτὴν ἔχων προσηγορίαν καὶ τύχην, καὶ λαμπρῶν ἔργων μάρτυρα τὸν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς βασιλέα ποιούμενος.

3 νεῷ corr. prop. Maas (sed iam Stark et Haupt) probante Gerstinger : νεῶν (non νεῷ ut ind. Haupt) A quod recep. Mai et Friedländer an νεῶν (gen. plur.) ? | καθιστάμενος dub. Friedländer in app. (vero iam Haupt) || 4 σεμνότερος vel σεμνότερον Boissonade in comm. | τῆς ... στολῆς corr. prop. Haupt sed non necessario || 5 πάντων κόμῃ quae a Hercher accepit perperam Haupt | ὅμοιον pro νόμων prop. corr. Haupt ex ὅμων quod perperam legit Hercher | τὰς ἐν B | ὁ ἐνδείᾳ A^{pc}

«Eh bien, quel est le maître d'œuvre des merveilles ici présentes ? Qui a orné la ville de ces grâces ? C'est l'homme en relief¹¹ au sommet de la composition, beau à voir et trônant telle une statue au milieu d'un temple¹², émérite aussi comme ses

une forme de supervision ou de *management*, assumée probablement de façon officielle, l'autre (Timothée) des *πόννοι*, c'est-à-dire peut-être d'une supervision, mais à caractère plus concret, qui n'exclurait pas un financement personnel, voir AMATO [n. 5], p. 26-27.

¹⁰ Je reproduis le texte et l'apparat de ma nouvelle édition de le *Description* de Procope à paraître dans la CUF avec la traduction de Pierre Maréchaux.

¹¹ Sur ce point, on doit suivre, à mon sens, l'interprétation de K. B. STARK, *Gaza und die phili-stäische Küste*, Jena, 1852, p. 610, montrant que le tableau décrit par Procope était bien une fresque. Le verbe ἐξέχειν est en effet un terme utilisé au sens technique, par exemple, par Philostrate (*VA* 2, 20) pour indiquer la peinture en relief, employée par Zeuxis, Polygnote et Euphranor. Sur cette technique, dont il reste plusieurs exemples (cf. H. JUCKER, «Zur Heliosmetope aus Ilion», *AA* 1969, p. 248-256 ; P. DEVAMBEZ, «Une arula sicilienne au Louvre», *MMAI* 58, 1972, p. 1-23 ; N. BLANC, *Des girafes dans le thiasse : un stuc de Tusculum*, dans N. B. – A. BUISSON [éds.], *Imago Antiquitatis. Religions et iconographie du monde romain. Mélanges offerts à Robert Turcan*, Paris, 1999, p. 105-117), voir H. ERISTOV, *Relief fictif ou genre pictural : les frises et bandeaux figurés dans la peinture romano-campanienne*, dans I. BRAGANTINI (éd.), *Atti del X congresso internazionale dell'AIPMA (Associazione Internazionale per la Pittura Murale Antica). Napoli 17-21 settembre 2007*, Naples, 2010, I, p. 159-171.

¹² Pour le texte ici adopté, voir l'*Annexe* en fin d'article.

actes le prouvent lorsqu'il fait donner des courses de chevaux et qu'il offre abondance de bains publics, encore plus solennel quand en habit de consul, il professe sa munificence ; il est d'origine noble, pourvu de richesses¹³ et préposé à l'exécution des lois, il tient sa piété de son père ; il se voue à améliorer le sort des indigents, partageant le même nom et la même fortune¹⁴ que le fils de Conôn et il

¹³ Cf. Ps.-Bas. Seleuc., *vit. et mirac. S. Theclae* 1, 11, 40-41 Dagron, où, à propos de Thamyris, fiancé de Thècle, on lit : καὶ γένει λαμπρύνεται, καὶ πλούτῳ κομᾷ. Ce n'est pas le seul emprunt à ce texte de la part de Procope : cf. aussi *epithal. Mel.* 5 Amato et *vit. et mirac. S. Thecl.* 1, 11, 19-20. 22-26 Dagron ; *epithal. Mel.* 10 Amato et *vit. et mirac. S. Thecl.* 1, 11, 26-27 Dagron. Sur tout cela, on consultera l'article d'Á. NARRO, *La Vie et les Miracles de Sainte Thècle à l'École de Gaza*, à paraître dans E. AMATO – A. CORCELLA – D. LAURITZEN (éds.), *L'École de Gaza : espace littéraire et identité culturelle dans l'Antiquité Tardive. Actes du Colloque international (Collège de France – Paris, 23-25 mai 2013)*, Louvain, Peeters, 2014.

¹⁴ Le mot τύχη fait probablement référence à la richesse du stratège athénien Timothée (estimée par K. J. DAVIES, *Athenian propertied families, 600-300 B.C.*, Oxford, 1971, p. 59 à non pas moins de 20 talents, hérités à la mort du père Conôn, probablement en 389). Elle lui permit de financer l'une des phases de la restauration des Longs Murs, celle qui, après les travaux effectués entre 395/4 et 392/1 par Conôn (cf. X., *HG* 4, 8, 9 et Nep., *Con.* 4, 5), avait appelé la participation économique de la famille de Timothée (cf. Nep., *Timoth.* 4, 1) ; sur cette phase, allant de 392/31 à 337 et pour laquelle on dispose de très peu de documents, voir D. H. CONWELL, *Connecting a city to the sea. The history of the Athenian long walls*, Leyde-Boston, 2008, p. 123-130 ; en particulier, pour la contribution du fils de Timothée, voir D. H. CONWELL, *What Athenian fortifications were destroyed in 404 BC ?*, dans V. B. GORMAN – E. W. ROBINSON [éds.], *Oikistes. Studies in constitutions, colonies, and military power in the ancient world offered in honor of A. J. Graham*, Leyde, 2002, p. 321-337). Cette contribution devint bientôt presque proverbiale (cf. Ar., *Pl.* 180 : ὁ Τιμοθέου δὲ πύργος), au point de pousser Timothée lui-même à s'irriter contre la Tychè (cf. *Sch. vet. in Ar. Pl.* 180a-b-c Chantry ; cf. aussi Favorin., *Fort.* 19 [I, p. 488, 5-8 Amato] et *Su(i)d.* τ 622 Adler). Notre Timothée jouissait donc d'une position socio-économique comparable à celle de son devancier (pour τύχη au sens de « position, station in life », cf. LSJ, s.v. [IV.3]). L'avait-il imité en prenant part à la restauration, entre 495 et 505, des Longs Murs de Constantinople, dont Procope fait mention dans le Panégyrique pour l'empereur Anastase (§ 21) ? C'est peut-être aller fort loin.

Rien n'empêche non plus d'entrevoir une référence au « rang » de stratège (au sens de « rang » le mot τύχη est utilisé, par exemple, dans *PLond.* III, 1015, 1, 4 [VI^e s.] ; cf. aussi *Cod. Just.* 1, 3, 52, 1 ; 4, 20, 15, 1 et 9, 5, 2) donné à titre honorifique à notre Timothée ou sinon à la fonction, qu'il aurait revêtu, à une époque inconnue, durant sa carrière administrative. Les parallèles de notables ayant revêtu, même à titre honorifique, la préture et la stratégie, tout comme la stratégie et le consulat, etc. ne manquent certes pas (il suffit de mentionner le consul et stratège Richomer ; le sénateur Elpidius, préteur et stratège de Sicile, et ambassadeur en 584 auprès des Avars ; le consul honoraire et stratège Artabane ; etc.).

En revanche, Timothée, à la différence de son illustre prédécesseur, ne fut point navarque, malgré, par exemple, BÄBLER [n. 2], p. 610. La fonction a pratiquement disparu à l'époque de Procope, où elle était confiée, en cas de nécessité absolue, uniquement « à des personnes jouissant de la confiance impériale mais étrangères à la mer, et même quelquefois au métier militaire en général » (H. AHRWEILER, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII^e-XV^e siècles*, Paris, 1966, p. 398) ; en effet, il n'y eut jamais de flottes de bataille

rend témoin de sa geste éblouissante l'image de l'empereur qui trône au-dessus de sa tête.»

Il n'est pas difficile de reconnaître ici les traits typiques d'un consul (ὕπατος)¹⁵ chargé en même temps de la prêtrise du culte impérial (civique)¹⁶ : autant de fonctions qui lui sont attribuées par Procope et dont Timothée semble avoir porté certains insignes, à savoir l'habit et très probablement un diadème.

En effet, pour l'habit, Procope écrit (§ 42) que Timothée est représenté dans le tableau σεμνότερος τῇ τῶν ὑπάτων στολῇ. L'expression στολή τῶν ὑπάτων / στολή ὑπατική au sens d'« habit consulaire », « investiture consulaire » est bien attestée, par exemple, chez Libanios (*or.* 24, 12 Foerster)¹; l'expression est employée à nouveau par Procope dans *ep.* 53, 5 Garzya/Loenertz, où l'allusion à l'habit de cérémonie des consuls à Constantinople est évidente¹⁸.

régulières à Byzance avant la fin du VII^e siècle (cf. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 20). Par ailleurs, pour l'époque de Procope on ne connaît qu'un seul nom de navarque : celui de Marinos le Syrien, à qui l'empereur Anastase I^{er} avait confié, en 515, le commandement de la flotte armée contre Vitalien.

¹⁵ Je corrige donc sur ce point ce que j'avais soutenu dans AMATO [n. 2], p. 282, n. 144. L'hypothèse que Timothée avait revêtu la charge de consul est supposée aussi, bien que de façon très nuancée, par STARK [n. 11], p. 604 ; P. FRIEDLÄNDER, *Spätantiker Gemäldezyklus in Gaza. Des Prokopios von Gaza Έκφρασις εἰκόνας*, Cité du Vatican, 1939, p. 83 et BÄBLER [n. 2], p. 611.

¹⁶ Pour le rôle des prêtres du culte impérial et de l'aristocratie locale à l'époque tardo-antique, voir P. PETIT, *Libanios et la vie municipale à Antioche au IV^e siècle après J.-C.*, Paris, 1955, p. 131-136 ; W. LIEBESCHUTZ, «The Syriarch in the fourth century», *Historia* 8, 1959, p. 113-126 ; A. DI VITA, «Gli 'Emporia' di Tripolitania dall'età di Massinissa a Diocleziano : un profilo storico-istituzionale», *ANRW* II, 10/2, 1982, p. 515-595 : 568-572 ; la présence des flamines pour les V^e et VI^e siècles est attestée également pour les deux parties de l'Empire : voir en particulier Av. CAMERON, *Christianity and the rhetoric of Empire. The development of christian discourse*, Berkeley, 1991, p. 124 avec bibliographie ; A. CHASTAGNOL – N. DUVAL, *Les survivances du culte impérial dans l'Afrique du Nord à l'époque vandale*, dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 87-118 ; F. M. CLOVER, *Emperor worship in Vandal Africa*, dans G. WIRTH (éd.), K. H. SCHWARTE et J. HEINRICHS (coll.), *Romanitas-Christianitas. Untersuchungen zur Geschichte und Literatur der römischen Kaiserzeit. Johannes Straub zum 70. Geburtstag am 18. Oktober 1982 gewidmet*, Berlin, 1982, p. 661-674. Le culte impérial civique ou municipal est attesté ailleurs en Phénicie (Césarée Maritime, Jérusalem, Samarie, Philadelphie et probablement Bostra) : voir M. SARTRE, *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C.-235 après J.-C.)*, Paris, 1991, p. 340, n. 6 ; ID., *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du levant antique. IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 2001, p. 479-480 et n. 60-61. En général, sur les prêtres du culte impérial, voir l'ouvrage récent de G. FRIJA, *Les prêtres des empereurs. Le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie*, Rennes, 2012.

¹⁷ Cf. aussi Theodoret., *hist. eccl.* p. 333, 5 Parmentier/Scheidweiler ; Jo. Lyd., *mens.* 4, 3, 9 Wünsch ; Cedren. I, p. 610, 13 Bekker.

¹⁸ Pour l'habit consulaire, voir en général [M. DUBUISSON –] J. SCHAMP, *Jean le Lydien. Des magistratures de l'État romain*, I/2, Paris, 2006, p. DCXCVIII-DCXCIX.

Quant au diadème, l'hypothèse, émise d'abord par Friedländer¹⁹, serait de faire du couvre-chef de Timothée une *corona flamminalis*. Celle-ci renfermait donc au centre, selon un modèle iconographique bien connu²⁰, un petit buste ou une petite gemme de l'empereur du type que l'on retrouve, par exemple, dans la statue (moitié du III^e s.) d'un prêtre du culte impérial au musée régional d'Adana²¹ ou dans le fragment d'un *missorium* (ca. 400) originaire d'Ephèse et conservé actuellement au « Kunsthistorisches Museum » de Vienne²². Les deux documents étaient inconnus de Friedländer, qui s'était borné à indiquer comme seul exemple le diptyque sacerdotal (ca. 400 ?) du Louvre²³.

Dans cette hypothèse, Timothée aurait exercé à un certain moment de sa carrière la fonction de *Kaiserpriester* ; d'où la référence – ajoutons-nous – , dans le texte de Procope, à l'organisation de jeux hippiques (donner des jeux était l'une des fonctions essentielle des flamines, et l'organisation de jeux avec chevaux n'est pas interdite, par exemple, par le Concile d'Elvire [*can.* 2-3] au début du IV^e s. pour les flamines chrétiens²⁴) et surtout à l'habit consulaire : les *flamines* pouvaient en effet porter la *toga praetexta*, de même que la plupart des magistrats curules, y compris les consuls, ou la *trabea*, employée elle aussi par les consuls²⁵ (la donnée était à nouveau inconnue de Friedländer, qui pour cette raison pouvait affirmer « [d]ass Konsulartracht und Büstendiadem vereinbar waren, lernen wir aus dem gazäischen Bilde »).

Une autre possibilité serait sinon d'interpréter les mots λαμπρῶν ἔργων μάρτυρα τὸν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς βασιλέα ποιούμενος, en conférant à l'expression τὸν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς βασιλέα le sens de τὸ βασίλειον, le « diadème »²⁶. Nous aurions dans ce cas un parallèle excellent dans le cas semblable en Occident de Clovis I^{er}, à qui l'empereur Anastase donna en 508 le titre de consul

¹⁹ FRIEDLÄNDER [n. 15], p. 84.

²⁰ Voir E. ALFÖLDI-ROSENBAUM, *Kaiserpriester*, dans H. BECK – P. C. BOL (éds.), *Spätantike und frühes Christentum*, Francfort-sur-le-Main, 1983, p. 34-49 avec reproductions aux p. 494-500 ; D. FISWICK, *The imperial cult in the Latin West. Studies in the ruler cult of the western provinces of the Roman Empire*, II/1, Leyde-New York, 1991, p. 477-478 avec bibliographie.

²¹ Voir L. FREY, «Das Bildnis eines Kaiserpriesters aus Pompejopolis in Kilikien», *AW* 13/3, 1982, p. 27-39 et J. INANE – E. ALFÖLDI-ROSENBAUM, *Roman and early Byzantine portrait sculpture in Asia Minor*, Londres, 1966, p. 204-205, n° 282 (pl. 157).

²² Voir A. S. CLAIR, «Imperial virtue. Questions of form and function in the case of four Late Antique statuettes», *DOP* 50, 1996, p. 147-162 : 153-154 (pl. 20).

²³ Voir R. DELBRUECK, *Dittici consolari tardoantichi*, édition italienne par M. ABBATEPAOLO, Bari, 2009 [éd. or. Berlin-Leipzig, 1929], p. 344-346 (pl. 57).

²⁴ Voir à ce propos L. DUCHESNE, *Le Concile d'Elvire et les flamines chrétiens*, dans *Mélanges Renier. Recueil de travaux*, Paris, 1887, p. 159-174 et S. LAEUCHLI, *Power and sexuality. The emergence of canon law at the Synod of Elvira*, Philadelphie, 1972, p. 62-65.

²⁵ Voir FISWICK [n. 20], p. 478-481 et 617.

²⁶ Pour cet emploi du mot, cf. LSJ, s.v. (II).

honoraire, en lui remettant le diadème avec les ornements consulaires traditionnels²⁷.

Les couvre-chefs ne rentraient normalement pas dans les insignes des dignitaires²⁸. On pourrait imaginer aussi qu'à l'imitation toujours des diptyques consulaires, une miniature de l'empereur surmontait celle de Timothée : que l'on pense, par exemple, au diptyque du général Constance (le futur empereur Constance III) pour son consulat de 417 – conservé dans le trésor de la cathédrale d'Halberstadt et dont le registre supérieur montre, assis sur un banc à dossier, de droite à gauche, les empereurs Honorius et Théodose I^{er}²⁹ – ou tout spécialement, pour l'époque d'Anastase, à celui de Fl. Taurus Clementinus, consul d'Orient en 513, conservé actuellement à Liverpool (« Merseyside County Museum ») : l'empereur Anastase y apparaît non seulement sous forme de statue en miniature à l'extrémité du sceptre tenu par le consul dans sa main gauche (ce qui arrive aussi dans les diptyques d'Aérobindus Daglaiphus, consul pour 506³⁰), mais aussi avec son visage et celui de son épouse Ariane chacun dans l'un des deux médaillons placés au-dessus de la tête du *laudandus*³¹. Les visages du couple impérial se retrouvent également dans les diptyques du consul Fl. Anastase (517) et cela toujours dans deux médaillons distincts au-dessus du *laudandus*, surmontés à leur tour d'un médaillon central renfermant l'image du Christ³². Dans le cas du diptyque du consul Procopios Anthémios (515), conservé autrefois à Limoges et actuellement connu uniquement par une aquarelle du XVIII^e s., c'est le portrait de l'empereur Anastase qui trône au milieu en haut ; au-dessus on retrouve à sa gauche celui d'Ariane, à droite celui d'un aïeul d'Anthémios³³.

L'image ou le symbole de l'empereur soulignerait la validité du titre et de la fonction de Timothée, placé sous l'influence directe de l'empereur, ce qui cadre parfaitement bien avec la figure tant d'un consul que d'un préteur (charge, on le verra ci-après, que Timothée semble avoir aussi exercée).

²⁷ Cf. Greg. Turon., *Hist. Franc.* 2, 38 ; *Vit. Remigii* 20 ; sur l'événement, voir en dernier lieu R. MATHISEN, *Clovis, Anastase et Grégoire de Tours : consul, patrice et roi*, dans M. ROUCHE (éd.), *Clovis. Histoire et mémoire. Clovis et son temps, l'événement*, Paris, 1997, p. 395-407.

²⁸ Pour le costume d'apparat de cette catégorie sociale, voir P. KALAMARA, *Le système vestimentaire à Byzance du IV^e jusqu'à la fin du XI^e siècle*, thèse de doct., École des hautes études en sciences sociales-Paris, 1995, I, p. 94-110.

²⁹ Voir DELBRUECK [n. 23], p. 174-181 (pl. 2) ; É. DEMOUGEOT, «Le colosse de Barletta», *MEFR* 94, 1982, p. 951-978 : 972-974 avec reproduction ; C. OLOVSDOTTER, *The consular image. An iconological study of the consular diptychs*, Oxford, 2005, p. 20-23 (pl. 2).

³⁰ Voir DELBRUECK [n. 23], p. 141, 199-201, 203-207 (pl. 9-11) et OLOVSDOTTER [n. 29], p. 38-44 (pl. 9/1-3).

³¹ Voir DELBRUECK [n. 23], p. 212-217 (pl. 16) ; J.-M. SANSTERRE, «Où le diptyque consulaire de Clementinus fut-il remployé à une fin liturgique ?», *Byzantion* 54, 1984, p. 641-647 ; OLOVSDOTTER [n. 29], p. 44-47 (pl. 10).

³² Voir DELBRUECK [n. 23], p. 219-232 (pl. 18-21) et OLOVSDOTTER [n. 29], p. 47-55 (pl. 11/1-3).

³³ Voir DELBRUECK [n. 23], p. 217-219 (pl. 17).

Et cependant, que Timothée ait pu réellement être un prêtre civique pourrait être soutenu, à notre avis, par les mots ἐκ πατρὸς εὐσεβείας : cette expression pourrait certes être mise en rapport avec la *pietas* chrétienne de Timothée et indiquer donc le fait que celui-ci était un chrétien³⁴. Il faut se demander pourtant si la *pietas*, que Timothée a reçue de son père et pour laquelle il est loué, ne soit plutôt liée à la fonction/titre de prêtre du culte impérial civique, dont tous les deux devaient évidemment s'être acquittés. D'une part, en effet, les cas de familles de prêtres qui avaient monopolisé, au niveau provincial et parfois pour des très longues périodes, la prêtrise du culte impérial sont bien attestés³⁵ ; de l'autre, les prêtres civiques étaient honorés par leurs concitoyens justement pour leur *eusebeia*, en raison tant du culte réservé à l'empereur que de leurs bienfaits pour leur cité³⁶.

Enfin, un appui à l'hypothèse que notre commanditaire avait exercé en tout cas la charge de consul pourrait venir d'une étude de la composition de la *Description* de Procope : selon une structure, que nous retrouvons aussi dans le *Panégyrique pour l'empereur Anastase* et dans l'*Épithalame pour Mèles et Antonina*, le discours s'ouvre et se conclut, par une sorte de *Ringkomposition*, sous le signe des mêmes mots σεμνός et ὕπατος. En effet, dans l'incipit de la *Description du tableau* on lit : Ἐρως δὲ καὶ Ἐρωτος τὰ τοξεύματα πανταχῇ φοιτᾷ καὶ διὰ πάντων διέρχεται. καὶ οὔτε Ζεὺς ἐλεύθερος, ὅταν ἐθέλωσιν Ἐρωτες ἄλλ' ὁ σεμνός καὶ ὕπατος καὶ ὃ «τὸ σθένος οὐκ ἐπιεικτὸν» Σεμέλην τε ποθεῖ καὶ Ἥραν περιεργάζεται καὶ βοῦς Εὐρώπη δοκεῖ καὶ νήχεται θάλασσαν ὑπ' Ἐρωτος κυβερνώμενος· καὶ φανῇ χρυσός, οὐ φαίνεται Δανάη παρθένος (« Éros et les flèches d'Éros vont et viennent de toutes parts et s'insistent en toutes choses. Même Zeus n'est pas libre, quand le veulent les Éros. Mais lui le vénérable, lui le suprême dont « la puissance est insurpassée » [Il. 8, 32] se consume pour Sémélé, se répand en prévenances autour d'Héra, pour Europe revêt la fi-

³⁴ C'est dans ce sens-ci qu'interprète l'expression R. TALGAM, *The Ekphrasis Eikonos of Procopius of Gaza : the depiction of mythological themes in Palestine and Arabia during the fifth and sixth centuries*, dans B. BITTON-ASHKELONY – A. KOFKY (éds.), *Christian Gaza in Late Antiquity*, Leyde-Boston, 2004, p. 209-234 : 216. Et cependant, la traduction « from God he learned piety », fournie par la chercheuse israélienne, demanderait un minimum d'explication.

³⁵ Voir l'exemple de la famille paphienne étudié par J.-B. CAYLA, *Livie, Aphrodite et une famille de prêtres du culte impérial à Paphos*, dans S. FOLLET (éd.), *L'hellénisme d'époque romaine. Nouveaux documents, nouvelles approches (I^{er} s. a.C.-III^e s. p. C.)*. Actes du colloque international à la mémoire de Louis Robert, Paris, 7-8 juillet 2000, Paris, 2004, p. 233-243 ; sur la durée et le mode de transmission des prêtrises civiques, voir FRIJA [n. 16], p. 76-81.

³⁶ Voir à cet égard tout spécialement S. R. F. PRICE, « Gods and emperors : the Greek language of the Roman imperial cult », *JHS* 104, 1984, p. 79-95 : 88-89 et FRIJA [n. 16], p. 165-168. Si nous avons bien compris le passage de Procope, l'exemple de Timothée permettrait de soulever la discussion sur une conclusion de G. BOWERSOCK, *Greek intellectuals and the imperial cult in the second century A.D.*, dans *Le culte des souverains dans l'Empire romain. Sept exposés suivis de discussions*, Vandoeuvres-Genève, 1973, p. 179-212, *praes.* 182-184, d'après qui « the provincial priesthoods were viewed as civic duties suitable for the wealthy and ambitious but in no sense a display of piety ».

gure d'un taureau et sous la gouverne d'Éros traverse la mer. Et s'il prend l'apparence de l'or, disparaît la vierge Danaé »; trad. P. Maréchaux).

Il s'agit sans doute, de la part Procopé, d'une stratégie rhétorique bien réfléchie, servant à louer le commanditaire de la fresque, qualifié dans l'épilogue (§ 42) comme *σεμνότερος τῇ τῶν ὑπάτων στολῇ* et peint en haut dans la fresque *καθάπερ ἄγαλμα ἐν μέσῳ νεῷ καθιστάμενον*.

Dans ce jeu de références, le choix de Zeus dans l'*incipit* du discours n'est certes pas fortuit : on sait bien qu'à l'époque ancienne les consuls entraient en charge le jour de la fondation du temple de Jupiter Capitolin et lorsque, plus tard, cet usage fut abandonné, en prenant possession de leurs fonctions, ils se rendaient au Capitole et sacrifiaient à Jupiter ; ils étaient tenus aussi de prendre les auspices et de présenter leur vœux à Jupiter, quand ils devaient quitter Rome pour exercer en province un *imperium militare* ou illimité. Le rapprochement avec Zeus des consuls venait du fait que ceux-ci occupaient le plus haut rang dans la hiérarchie des fonctions publiques³⁸ ; d'où aussi ὕπατος, qui, utilisé comme épiclese de Zeus à partir des poèmes homériques³⁸, devint bientôt dans le monde grec, comme en témoigne, entre autres, le passage déjà mentionné de Denys d'Halicarnasse, un qualificatif honorifique accompagnant le titre (στρατηγός) des consuls : il servait à en marquer la précellence sur les autres magistratures, jusqu'à être utilisé seul pour désigner la fonction elle-même³⁹. De ce point de vue, ce n'est donc pas un hasard si Apulée dans le *De mundo* (25, 343) affirme que Jupiter reçoit pour surnoms les titres qui désignent les consuls et les rois (*Nec ambigitur [...] nomen eius consulum ac regum nuncupationibus praedicari*), et « Flavius Vopiscus » (*HA* 29, 3, 4) imagine une véritable statue de Jupiter *Consul* ou *Consulens*⁴⁰.

Bien entendu, le seul fait que le nom de Timothée ne figure pas sur les fastes consulaires oblige à écarter l'hypothèse d'un consulat ordinaire ; c'est donc le consulat honoraire, impliquant des libéralités identiques⁴¹, dont Timothée aurait été presque certainement revêtu à une époque incertaine⁴².

³⁷ Cf. D. H. 4, 76, 2 : τοὺς δ' ἄρχοντας τούτους ἔταξαν καλεῖσθαι κατὰ τὴν ἑαυτῶν διάλεκτον κωνσούλας· [...] ὕπατοι δ' ὕφ' Ἑλλήνων ἀνὰ χρόνον ὠνομάσθησαν ἐπὶ τοῦ μεγέθους τῆς ἐξουσίας, ὅτι πάντων τ' ἄρχουσι καὶ τὴν ἀνωτάτω χώραν ἔχουσι. τὸ γὰρ ὑπερέχον καὶ ἄκρον ὕπατον ἐκάλουν οἱ παλαιοί.

³⁸ Cf. *Il.* 5, 756 et 19, 258 ; *Od.* 19, 303 et 20, 230 ; des cultes à Zeus Hypatos sont également attestés en Grèce et à Rome : voir A. B. COOK, *Zeus. A study in ancient religion*, II/2, Oxford, 1925, p. 875-876, n. 1.

³⁹ Sur l'origine de l'appellation, voir M. HOLLEAUX, *ΣΠΑΘΓΟΣ ΥΠΑΤΟΣ. Étude sur la traduction en grec du titre consulaire*, Paris, 1918, p. 105-130, *praes.* 123-130 et H. J. MASON, *Greek terms for Roman institutions*, Toronto, 1974, p. 165-171.

⁴⁰ Sur la question, voir en dernier lieu le commentaire de F. PASCHOUD, *Histoire Auguste*, V/2, *Vies de Probus, Firmus, Saturnin, Proculus et Bonose, Carus, Numérien et Carin*, texte établi, traduit et commenté par F. P., Paris, 2001, p. 218-220.

⁴¹ Sur la munificence et l'évergétisme, presque obligatoires, des consuls ordinaires et hono-

Procopé ajoute aussi que Timothée fut νόμων προβεβλημένος⁴³, c'est-à-dire « préposé à l'exécution des lois » : cette expression, valable encore à l'époque de Justinien, indique sans doute l'une des fonctions classiques du préteur⁴⁴. De plus, la préture, « devenue depuis Constantin un *munus* »⁴⁵, requerrait elle aussi la

raires à l'époque tardo-antique, voir R. S. BAGNALL – AL. CAMERON – S. R. SCHWARTZ – K. A. WÖRZ, *Consuls of the Later Roman Empire*, Atlanta, 1987, p. 8-9 et G. A. CECCONI, *Lineamenti di storia del consolato tardoantico*, dans M. DAVID (éd.), *Eburnea Diptycha. I dittici d'avorio tra Antichità e Medioevo*, Bari, 2007, p. 109-127, *passim* : ils consistaient essentiellement dans l'organisation de courses de chevaux, de jeux avec les animaux et de compétitions artistiques, avec distribution de dons (médaillons, diptyques, plats, *pugillares*, etc.) aux amis et d'argent aux miséreux.

⁴² Tel était l'avis aussi de H. GERSTINGER, c.r. de l'édition de Friedländer, *BZ* 40, 1940, p. 107-111 : 108. Ainsi que le fait remarquer R. GUILLAND, « Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Le consul, ὁ ὑπάτος », *Byzantion* 24, 1954, p. 545-578 (réimpr. dans R. G., *Recherches sur les institutions byzantines*, Berlin-Amsterdam, 1967, chap. II), le mot ὑπάτος peut désigner un consul aussi bien ordinaire qu'honoraire, notamment dans les textes littéraires : cf. e.g. Procop. *Caes.*, *Arr.* 19, qui parle d'un certain Buzès, ἀνὴρ ἐξ ὑπάτων, et d'un certain Eudaimon, ἐς τὸ τῶν ὑπάτων ἀξίωμα ἦκων, consuls honoraires tous les deux, sous Justinien ; Agath., *hist.* p. 168, 5 Keydell, qui fait allusion au curateur des Palais impériaux Anatolios, τῇ τῶν ὑπάτων ἀξία τετιμημένον, lui aussi consul honoraire de l'époque de Justinien, tout comme le Priscos ὑπάτος ἀπὸ νοταρίων τοῦ βασιλέως mentionné par Theoph. Conf., *Chron.* p. 186, 15 de Boor. Le nom de Timothée serait donc à ajouter dans la liste des consuls honoraires jusqu'ici connus : voir *PLRE* II, p. 1246-1247 et MATHISEN [n. 27], p. 406-407. Sur le consulat honoraire à l'époque tardo-antique, en plus de l'article de Guiland, voir C. COURTOIS, « Exconsul. Observations sur l'histoire du consulat à l'époque byzantine », *Byzantion* 19, 1949, p. 37-58 ; BAGNALL – CAMERON – SCHWARTZ – WÖRZ [n. 41], p. 9-10 et CECCONI [n. 41], 2007, p. 126.

⁴³ Dans le *Vaticanus gr.* 1898, jusqu'ici tenu pour le *codex unicus* de la quasi-totalité des opuscules de Procope, le mot νόμων n'est pas lisible intégralement, de sorte que les éditeurs précédent se sont tous contentés d'imprimer ...ων προβεβλημένος (FRIEDLÄNDER [n. 15] avait proposé *dubitante* d'intégrer βασιλέων πρ.). La découverte, toute récente, d'une copie du *Vaticanus*, procurée entre 1804 et 1834 par Girolamo Amati et actuellement conservée dans le *Vaticanus lat.* 9781, nous a permis finalement d'arriver à donner le texte définitif : voir E. AMATO, *Tradition manuscrite et fortune érudite de Procope et Enée de Gaza : nouveautés de Prague et du Vatican*, à paraître dans AMATO – CORCELLA – LAURITZEN [n. 13].

⁴⁴ Cf. Just., *Nov.* 24 (a. 535), p. 190, 6-7 Kroll/Schöll : καὶ δοῦναι τῷ ταύτην ἔχοντι τὴν ἐξουσίαν τὴν τοῦ πραίτωρος πάλιν προσηγορίαν, ὥστε αὐτόν ... προβεβλησθαι τῶν νόμων (καὶ τοῦτο δὲ ἄνωθεν τῶν πραιτῶρων ἴδιον ἦν). L'attachement du préteur à la loi est par ailleurs prescrit explicitement dans *Nov.* 13 (a. 535), p. 100, 31-36, où, selon une conception déjà attestée dans le *De auspiciis* de M. Valerius Messalla Rufus (voir J. C. RICHARD, « Praetor collega consulis est : contribution à l'histoire de la préture », *RPb* 56, 1982, p. 19-31 ; ID., « Praetor collega consulis est II. La lex Licinia de sodaliciis et l'exil de M. Valerius Messalla Rufus », *MEFR* 95, 1983, p. 651-664 et J. ZLINSZKY, « Die Anfänge des praetorischen Rechts », *AAntHung* 45, 2005, p. 35-44), la préture est tenue pour *collega minor* du consulat : Τὸ δὲ τοῦ πραίτωρος ὅπως ἐστὶ σεμνόν, ὅπως οὐ πόρρω καθέστηκεν ὑπατείας, ὅπως ἐγγύτατα τοῦ νόμου τέτακται, δηλοῦσιν οἱ νόμοι, τῇ τε ὑπατεία παραζεύξαντες τοὺς πραίτωρας δευτέραν τε αὐτοῖς μετὰ τὸν νόμον δόντες τὴν τάξιν.

⁴⁵ J'emprunte les mots à [DUBUISSON –] SCHAMP [n. 18], p. DCXXXII.

disposition d'une fortune immense (ce qui était le cas pour notre Timothée), cela justement pour satisfaire aux obligations administratives, plus ou moins réglementées par les empereurs, auxquelles cette magistrature était astreinte à l'époque tardo-antique, à savoir la *cura ludorum*, très coûteuse, la distribution de cadeaux ou *missilia* (corbeilles d'argent ou même d'or, robes de soie, etc.) tout comme de pièces de monnaie (*sparsio*) à la plèbe⁴⁶.

Faut-il identifier notre personnage avec le poète-grammairien Timothée de Gaza⁴⁷, auteur, entre autres, d'un traité en vers sur les animaux en l'honneur de l'empereur Anastase⁴⁸ tout comme d'une « tragédie », à savoir une invective en vers⁴⁹, par laquelle il plaidait la cause de l'abolition de l'impôt du *chrysargyron*⁵⁰ ?

⁴⁶ Sur la préture à l'époque tardive, voir tout spécialement A. CHASTAGNOL, «Observations sur le consulat suffect et la préture du Bas-Empire», *RH* 219, 1958, p. 221-253 : 237-252 et [DUBUISSON –] SCHAMP [n. 18], p. DXXXIII-DXXXVI et DCXXV-DCXXXVI ; cf. en outre R. GUILLAND, «Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Sur les titres du Bas-Empire byzantin : préteur du peuple, skoutérios ou porte-bouclier, protokomès ou premier comte», *RESE* 7, 1969, p. 81-90 : 81-84 (= GUILLAND, *Recherches* [n. 42], chap. XXV) et C. RUSSO RUGGERI, «Nota minima sulla competenza del pretore in età giustiniana», *Index* 26, 1998, p. 99-108. En particulier, pour les dépenses occasionnées aux préteurs par la *cura ludorum*, voir A. MARCONE, «L'allestimento dei giochi annuali a Roma nel IV secolo d.C. : aspetti economici e ideologici», *ASNP* 11, 1981, p. 105-122 ; quant à la distribution de pièces de monnaie, A. L. MORELLI, *La moneta nelle elargizioni pubbliche e private tra IV e VI secolo d. C.*, dans DAVID [n. 41], p. 267-296 : 276-278. Ainsi que le fait noter [DUBUISSON –] SCHAMP [n. 18], p. DCXXXIII, il s'agissait d'une vraie « liturgie du sénateur », qui payait ainsi son droit d'entrée au sénat (cf. aussi G. DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974, p. 150).

⁴⁷ Pour un point sur l'auteur, voir M. MINNITI COLONNA, «Timoteo di Gaza», *Vichiana* 6, 1977, p. 93-102 et R. A. KASTER, *Guardians of language. The grammarian and society in Late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1988, p. 368-370. C'est sans doute par distraction que L. BRÉHIER, *Le monde byzantin*, III. *La civilisation byzantine*, Paris, 1950, p. 117, n. 3 fait de Timothée un mime.

⁴⁸ Cf. *Su(i)d.* τ 621 Adler : ἔγραψε δὲ καὶ ἐπικῶς Περὶ ζῴων τετραπόδων θηρίων τῶν παρ' Ἰνδοῦ καὶ Ἀραβί καὶ ἰγυπτίους, καὶ ὅσα τρέφει Λιβύη· καὶ Περὶ ὀρνέων ξένων τε καὶ ἀλλοκότων καὶ ὄφρων βιβλία δ' ; mais aussi Tz., *Chil.* 4, 169-171 Leone et FRIEDLÄNDER [n. 8], p. 135 (scolie à la *Description* de Jean de Gaza). De ce traité – sur lequel on consultera la mise au point, quoique incomplète, d'A. ZUMBO, *Timoteo di Gaza. De animalibus*, dans F. CONCA (éd.), *Byzantina Mediolanensia. V Congresso nazionale di studi bizantini. Milano, 19-22 ottobre 1994*, Soveria Mannelli, 1996, p. 421-429 – il nous reste en grec, entre autres, un résumé incomplet en prose du XI^e s. (publié pour la première fois par J. A. CRAMER, *Anecdota Graeca e codd. manuscriptis bibliothecarum Oxoniensium*, IV, Oxford, 1837, p. 263-269 et ensuite par M. HAUPT, «Excerpta ex Timothei Gazaei libris de animalibus», *Hermes* 3, 1869, p. 1-30 ; il est traduit en anglais par F. S. BODENHEIMER – A. RABINOWITZ, *Timotheus of Gaza. On animals (Περὶ ζῴων). Fragments of a Byzantine paraphrase of an animal-book of the 5th century A.D.*, Leyde, 1949), tout comme des extraits inclus dans l'encyclopédie zoologique de Constantin VII, dite *Sylloge Constantini* (voir Sp. P. LAMBROS [éd.], *Supplementum Aristotelicum*, I/1, *Excerptorum Constantini de natura animalium libri duo. Aristophanis historiae animalium epitome subiunctis Aeliani Timothei aliorumque eclogis*, Berlin, 1885) ainsi que dans le *Corpus hippiatricorum Graecorum* (II, p. 121, 14-124, 18 Oder/Hoppe ; une

L'hypothèse nous paraît plutôt vraisemblable à la lumière aussi des fonctions

édition spéciale de ce dernier extrait, publié pour la première fois toujours par CRAMER, *Anecdota Graeca*, p. 256-258, a été procurée par A. CAPRIOLI PIRANI, *Un frammento di storia naturale di Timoteo di Gaza secondo un codice di Cambridge*, Rome, 1923) ; l'ouvrage de Timothée a été utilisé aussi dans quelques traités de zoologie arabes (voir en dernier lieu R. KRUK, «Timotheus of Gaza's *On animals* in the arabic tradition», *Muséon* 114, 2001, p. 355-387).

La dédicace du poème à Anastase – jusqu'ici inconnue des spécialistes (elle avait été pourtant signalée par G. A. COSTOMIRIS, «Études sur les écrits inédits des anciens médecins grecs. Troisième série. Alexandre (sophiste et roi), Timothée, Léon le philosophe, Théophane Nonnos, les Ephodes», *REG* 4, 1891, p. 97-110 : 99) – ressort très clairement de la liste sommaire des manuscrits du monastère de la Grande Laure du Mont Athos, rédigée au début du XVIII^e siècle par le patriarche de Jérusalem Chrysanthos Notaras et actuellement conservée dans le *Paris. suppl. gr.* 799 : au f. 18r, l. 10-12, on lit, en effet, Τιμοθέου γραμματικοῦ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα Ἀναστάσιον περὶ ζώων· ἀτελές. Il faudra donc corriger sur ce point la publication du même inventaire procurée par K. N. SATHAS, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, I, Venise, 1872, p. 269-284 – et dont dépendent, entre autres, MINNITI COLONNA [n. 47], p. 102 et KASTER [n. 47], p. 369, qui songent pour cela erronément à un référence à la tragédie du même Timothée sur le chrysargyre –, dans lequel le titre de l'ouvrage περὶ ζώων est tombé. D'après Costomiris, le manuscrit parisien serait une copie du manuscrit d'Istanbul (Μετ. Παν. Τάφ. 418, f. 153-162) utilisé par Sathas ; je ne suis pas en mesure de confirmer cette donnée, le manuscrit constantinopolitain étant actuellement égaré (je dois l'information à M.me Maria PAPACHARALAMBOUS, responsable de la section des manuscrits de la Bibliothèque Nationale d'Athènes, où se trouvent aujourd'hui tous les manuscrits du Μετόχιον τοῦ Παναγίου Τάφου).

⁴⁹ Voir la note précédente. Ainsi que le croit la plupart des spécialistes, le mot « tragédie » désignerait un discours (pour cet emploi du mot τραγωδία, cf. LSJ, s.v. [II.2] avec renvoi à Hyp., *Lyc.* 12 et *Eux.* 26 ; il va de même pour le verbe τραγωδέω, qui peut bien signifier « tell in tragic style, declaim » : cf. LSJ, s.v. [III] avec renvoi à D. 18, 13 et 19, 189 ; voir en outre E. ROHDE, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, Leipzig, 1914³, p. 377-378, n. 1). Par contre, pour B. BALDWIN, «Some addenda to the Prosopography of the Later Roman Empire», *Historia* 31, 1982, p. 97-111 : 101, Timothée aurait pu composer « a dramatic writing », au sens de tragédie. L'exemple du grammairien Ptolémée Chennos, auteur d'un « drame historique » intitulé *Sphinx* (cf. *Su(i)d.* p. 3037 Adler) et qui est en plus contemporain de Trajan et Hadrien, nous paraît pourtant peu pertinent. On se souviendra par contre du témoignage de Théodore le Lecteur (*hist. eccl.* 4, 481 Hansen), qui nous renseigne, précisément pour l'époque d'Anastase, sur une apologie en vers du Concile de Chalcedoine, composée par un certain Dorothee, moine d'Alexandrie, sous le titre de *Tragédie*, à l'imitation d'un ouvrage semblable que Basile le Grand avait déjà fait contre Julien (cf. aussi Theoph. Conf., *Chron.* p. 152, 30-153, 7 de Boor). Le poème de Timothée ne serait donc pas une tragédie en vers au sens classique du mot, mais plutôt, sur l'exemple de Basile, une invective en vers contre le chrysargyre. Des tragédies ayant pour sujet des thèmes chrétiens et dans le style d'Euripide avaient été composées aussi par l'hérétique Apollinaire de Laodicée (cf. Sozom., *hist. eccl.* 5, 18, 4), auteur chrétien auquel on a attribué parfois le *Christus Patiens*, qualifié de tragédie et que la tradition manuscrite nous a transmis sous le nom de Grégoire de Nazianze (c'était l'hypothèse, par exemple, de Q. CATAUDELLA, «Cronologia e attribuzione del *Christus patiens*», *Dioniso* 43, 1969, p. 405-412; *status quaestionis* avec indication des différentes attributions dans G. W. MOST, *On the authorship of the Christus Patiens*, dans A. JÖRDENS et al. [éds.], *Quaerite faciem eius semper. Studien zu den geistesgeschichtlichen Beziehungen zwischen Antike und Christentum. Dankesgabe für Albrecht Dible zum 85. Geburtstag aus dem Heidelberger « Kirchenväterkolloquium »*, Hambourg, 2008, p. 229-240).

⁵⁰ Cf. *Su(i)d.* T 621 Adler : ...γεγονώς ἐπὶ Ἀναστασίου βασιλέως· εἰς ὃν καὶ

recouvertes apparemment par notre Timothée⁵¹. Qui d'autre qu'un consul honoraire et/ou d'un prêteur, en charge aussi de la prêtrise du culte impérial, aurait pu avoir davantage de l'intérêt pour l'abolition du chrysargyre ?

D'une part, en effet, les cas de poètes-sophistes-grammairiens ayant revêtus le consulat honoraire ne devaient pas être si rares à l'époque : que l'on pense, par exemple, au poète-grammairien et professeur Pamprépios de Panopolis, qui recouvrit la charge en 479⁵², ou au grammairien et sophiste Dioscorios de Myra, qui reçut la même charge avant le règne de Zénon⁵³. De l'autre – ce qui est même plus significatif pour notre propos –, depuis l'époque de Constantin, les plaintes des prêteurs contre les dépenses de leur magistrature – « un pesant fardeau » ainsi que la qualifie Boèce (*cons.* 3, 4) – étaient légion dans les deux parties de

τραγωδίαν ἐποίησε περὶ τοῦ δημοσίου τοῦ καλουμένου χρυσαργύρου, et Cedren. I, p. 627, 7-10 Bekker : πρέσβεις τοίνυν δεξάμενος ὁ βασιλεὺς (*sc.* Anastase) ὑπὸ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις μοναχῶν, καὶ Τιμοθέου τοῦ Γαζαίου ἀνδρὸς τὰ πάντα σοφοῦ τραγωδίαν ποιήσαντος ὑπὲρ τοῦ τοιούτου (*sc.* le chrysargyre), ταῦτα ἐξέκοψε. Les moines de Jérusalem, dont il y a allusion chez Cédrenos, sont Sabas le Sanctifié et Théodose le Cénobiarque : cf. Cyr. Scythop., *Vita s. Sab.* 54 (p. 145 Schwartz). Il n'y a aucun élément dans le témoignage de la *Souda* à l'appui de la reconstruction de l'événement proposée par A. COURET, *La Palestine sous les empereurs grecs 326-636*, diss., Grenoble, 1869, p. 147 : Timothée aurait composé sa pièce à la prière de Sabas et Théodose (cf. aussi M. LE QUIEN, *Oriens Christianus*, Paris, 1740, col. 617-618, qui semble arriver jusqu'à faire de Timothée un évêque de Gaza).

⁵¹ L'argument porté contre une telle identification par J. F. BOISSONADE, *Choricii Gazaei orationes, declamationes, fragmenta. Insunt ineditae orationes duae*, Paris, 1846, p. 172 (suivi de manière, on dirait, quelque peu acritique par STARK [n. 11], p. 604 ; HAUPT [n. 48], p. 3-4 ; FRIEDLÄNDER [n. 15], p. 83 et BÄBLER [n. 2], p. 612) est très faible : pour quelle raison Procope aurait-il dû faire, dans un contexte si peu pertinent, l'éloge des qualités littéraires de Timothée, toujours en admettant que celui-ci avait déjà publié, lors de la récitation de l'*ekphrasis* de Procope, ses écrits ? En outre, il ne tient pas compte du fait que Procope fait bien l'éloge indirect du commanditaire, mais toujours en se tenant aux éléments iconographiques, représentés par le peintre et que le sophiste se borne donc à décrire pour son public. En d'autres termes, l'image de Timothée, inspirée très vraisemblablement de l'iconographie traditionnelle des diptyques, ne devait renfermer aucun symbole faisant allusion à son activité littéraire.

⁵² Sur Pamprépios, voir tout spécialement H. GRÉGOIRE, «Au camp d'un Wallenstein byzantin. La vie et les vers de Pamprépios, aventurier païen», *BAGB* 24, 1929, p. 22-38 et K. FELD, *Pamprépios. Philosoph und Politiker oder Magier und Aufriührer ?*, dans A. GOLTZ – A. LUTHER – H. SCHLANGE-SCHÖNINGEN (éds.), *Gelehrte in der Antike. Alexander Demandt zum 65. Geburtstag*, Cologne-Vienne, 2002, p. 261-280 ; cf. aussi KASTER [n. 47], p. 329-332 et L. MIGUÉLEZ CAVERO, *Poems in context : Greek poetry in the Egyptian Thebaid 200-600 AD*, Berlin-New York, 2008, p. 83-85. D'autres poètes-enseignants revêtirent le consulat ordinaire : il suffit de penser, pour l'Occident, à Ausonius en 379 et, pour l'Orient, à Cyros de Panopolis en 441 (pour ce dernier, voir *PLRE* III, s.v. «Cyrus 6», p. 375 ; R. DELMAIRE, *Les responsables des finances impériales au Bas-Empire romain (IV^e-VI^e s.)*. *Études prosopographiques*, Bruxelles, 1989, p. 261-263 ; MIGUÉLEZ CAVERO, *Poems in context*, p. 29-31).

⁵³ Voir KASTER [n. 47], p. 272-273.

l'Empire⁵⁴ : les dépenses fixées par Constantin masquaient en fait un véritable impôt, à savoir le chrysargyre⁵⁵.

Un passage de Zosime (2, 38, 3), concernant précisément la création de cet impôt, est éclairant : "Ἡδὲ καὶ μητέρες ἀπέδοντο παῖδας, καὶ πατέρες ἐπὶ πορνείῳ θυγατέρας ἐστήσαντο, ἐκ τῆς τούτων ἐργασίας ἀργύριον τοῖς τοῦ χρυσαργύρου πράκτορσιν εἰσενεγκεῖν ἐπειγόμενοι. βουλόμενος δὲ καὶ τοῖς ἐν λαμπρᾷ τύχῃ περινοῆσαι τι λυπηρόν, καστον εἰς τὴν τοῦ πραίτωρος ἀξίαν ἐκάλει, καὶ τῷ προκαλύμματι τῆς τιμῆς ἀργύρου σταθμὸν ἀπῆτει πολύν⁵⁶. C'est à la suite de différentes plaintes émanant des sénateurs sur la lourdeur des dépenses incombant aux préteurs que les empereurs (en particulier Théodose I^{er} et Arcadius⁵⁷) décidèrent peu à peu de limiter ces charges, sans pour autant arriver jusqu'à l'abolition du chrysargyre ; ce qui arriva uniquement en 498 avec l'empereur Anastase.

La composition d'une invective de la part de Timothée résulterait donc parfaitement justifiée.

On expliquerait aussi en partie l'intérêt du même pour les animaux : les jeux avec les animaux exotiques, offerts par les consuls, les préteurs et les flamines, étaient très demandés par les citoyens ; à ces fins, les consuls, par exemple, avaient besoin parfois d'activer les amis les plus engagés dans l'administration impériale, afin de tirer quelques avantages dans le transport des animaux⁵⁸. Or, il se trouve que Timothée fait montre dans son œuvre de ce genre de préoccupations : il évoque, par exemple, à propos des zèbres, les jeux du cirque de Rome, où ces animaux conduisaient des chariots qui transportaient la princesse impériale (*exc.* 10 Haupt) ; mais il s'intéresse aussi au passage à Gaza, dans sa propre maison, de deux girafes envoyées à l'empereur Anastase pour le cirque de Constantinople (*exc.* 24 Haupt)⁵⁹. Un traité sur les animaux, dédié justement à Anastase, cadrerait donc lui aussi parfaitement bien avec notre homme.

⁵⁴ Voir CHASTAGNOL [n. 46], p. 248-252.

⁵⁵ Pour les chiffres à déboursier, voir CHASTAGNOL [n. 46], p. 243, 248-252.

⁵⁶ « Les mères étaient contraintes de vendre leurs fils et les pères de prostituer leurs filles, pour trouver de l'argent à verser à ces impitoyables exacteurs du chrysargyre. Comme (Constantin) voulait aussi trouver quelque mesure affligeante à l'égard de ceux qui avaient une situation brillante, tous ceux qu'il appelait à revêtir la dignité prétorienne, il leur demandait aussi un poids considérable d'argent sous prétexte de cet honneur » (trad. J. Schamp).

⁵⁷ Théodose, par exemple, afin d'alléger de moitié leurs dépenses, doubla le nombre des préteurs de quatre à huit (cf. *Cod. Theod.* 6, 4, 25), réduisant en même temps les *missilia* (cf. *Cod. Theod.* 15, 9, 1). Quant à lui, Arcadius, en poursuivant les efforts du père, diminua les tarifs des charges (cf. *Cod. Theod.* 6, 4, 29-33). Voir CHASTAGNOL [n. 46], p. 248-249.

⁵⁸ Voir CECCONI [n. 41], p. 117.

⁵⁹ Sur cet épisode, qui daterait de 496 (cf. Marcellin., *Chron.* p. 94, 30-32 Mommsen), voir T.

Tout cela nous amène à supposer en conclusion que le Timothée loué par Procope dans l'épilogue de la *Description du tableau* est le même personnage, dont notre sophiste fait l'éloge dans l'*Épithalame pour Mèlès et Antonina*, mais aussi l'auteur du traité *Sur les animaux* et de l'invective en vers sur le chrysargyre.

ANNEXE

À moins d'imprimer ἐν μέσῳ νεῶν (génitif pluriel de νεῶς) – ce qui n'entraînerait qu'une correction minimale d'accent –, il semble préférable de retenir, à la l. 3 du § 42 de la *Description* de Procope, la correction ἐν μέσῳ νεῶ de Paul Maas (ap. FRIEDLÄNDER [n. 15]). En réalité, l'émendation avait été déjà proposée par STARK [n. 11], p. 604 et HAUPT [n. 48], p. 4 (ce dernier écrit pourtant νεῶ) et elle a été défendue ensuite avec de bons arguments par GERSTINGER [n. 42], p. 110 et RENAUT [n. 2], p. 209, n. 58.

À l'appui de cette lecture, en plus du fait que Procope, par le moyen d'une *Ringkomposition*, rapproche très clairement Timothée de Zeus (voir *supra*, p. 77-78), on peut renvoyer à un parallèle intéressant dans l'*Épithaphe pour le patriarche Michel Cérulaire* (p. 383, 1-3 Sathas) de Michel Psellos, où on lit : εἰστήκεις δὲ οὐκ ἐν μέσῳ τῷ τοῦ νεῶ ἐδάφει, ἀλλὰ σε αἱ μετέωροι καὶ πέριξ εἶχον στοαί. Les statues des divinités occupaient effectivement depuis toujours le centre des temples (cf. Ps.-Luc., *Am.* 13 : ἡ μὲν οὖν θεὸς ἐν μέσῳ [sc. νεῶ] καθίδρυται ; Georg. Mon., *Chron.* p. 584, 13-14 de Boor : ἐν τῷ μέσῳ δὲ τοῦ ναοῦ τὸ ἄγαλμα αὐτοῦ ὑπῆρχε μέγα καὶ φοβερόν ; *Vit. Andreae Sali* 29, 1823 Rydén : Εἶδε δὲ τὸν κύριον ἐν μέσῳ τοῦ ναοῦ ἐπὶ θρόνου καθήμενον).

Par cette expression, très élogieuse, Procope semble donc avoir voulu indiquer la position centrale du portrait du *laudandus* dans la partie supérieure de la fresque (cf. Diocl. Caryst., fr. 72, 14-15 van der Eijk : ὁ δὲ Ἱπποκράτης τὸν μὲν νοῦν φησιν ἐν τῷ ἐγκεφάλῳ τετάχθαι καθάπερ τι ἱερὸν ἄγαλμα ἐν ἀκροπόλει τοῦ σώματος).

Était-il représenté debout ou plutôt assis ? Cette dernière possibilité n'est pas à exclure : que l'on pense, par exemple, à la statue du Zeus de Phidias à Olympie, divinité avec laquelle Timothée est implicitement comparé par le parallélisme, déjà étudié, avec le Zeus que l'on trouve dans l'*incipit* de la *Description* (voir *supra*). Dans ce cas, Timothée se trouvait-il assis sur une *sella curulis*, symbole traditionnel

du pouvoir des consuls ? On retrouve souvent ce symbole dans les diptyques d'époque tardo-antique (voir DELBRUECK [n. 23], p. 142-143 et O. WANSCHER, *Sella Curulis. The Folding Stool. An ancient symbol of dignity*, Copenhague, 1980, p. 121-190). Quant à l'image du « temple », pourrait-il s'agir là d'une allusion au *tribunal* au milieu duquel prenait place sur la *sella curulis* le magistrat détenteur de l'*imperium* ? Chez Cicéron (*Verr.* 2, 3, 223) on trouve, par exemple, le mot *templum* pour indiquer le *tribunal* du préteur (cf. aussi Liv. 23, 10, 5 et Val. Max. 4, 5, 3). Quoi qu'il en soit, une influence de l'iconographie des diptyques consulaires dans la représentation du portrait de Timothée n'était pas exclue par GERSTINGER [n. 42], p. 110.

En revanche, FRIEDLÄNDER [n. 15], p. 83 (suivi récemment par BÄBLER [n. 2], p. 610-611), en imprimant ἐν μέρει νεῶν, avait songé à un riche armateur local, dont la flotte commerciale aurait stationné à Maïuma, le port de Gaza : ce qui en théorie n'est pas impossible, vu l'importance des échanges maritimes de Gaza à l'époque tardo-antique (voir tout spécialement P.-L. GATIER, *Le commerce maritime de Gaza au VI^e siècle*, dans *Navires et commerces de la Méditerranée antique. Hommage à Jean Rougé*, Lyon, 1988 [= CH 33, 3-4], p. 361-370, mais aussi C. A. M. GLUCKER, *The City of Gaza in the Roman and Byzantine Periods*, Oxford 1987, p. 86-96 ; en général, sur l'économie de la région, voir Y. ISRAEL, «The economy of the Gaza-Ashkelon region in the Byzantine period in the light of the archaeological survey and excavations of the 'Third Mile Estate' near Ashkelon», *Michmanim* 8, 1995, p. 119-132 [en hébreu]), en particulier pour ce qui est du vin (la Γαζίτιον, *vinum Gazetum*, *Gazetina*, *Gazeticum*, etc.), très apprécié jusqu'en Occident (voir Ph. MAYERSON, «The wine and vineyards of Gaza in the Byzantine period», *BASO* 257, 1985, p. 75-80).

Il n'existe pourtant aucun parallèle iconographique valable pour l'image, qui aurait été décrite par Procope, d'une statue placée au milieu de navires : le relief célèbre du *Portus Augusti* d'Ostie (-200 ca.), conservé au Musée de la Villa Torlonia (n° 430) à Rome et cité par Friedländer, représente en effet debout entre deux navires marchands non pas une statue de Neptune, mais une grande effigie de la divinité symbolisant la haute mer (preuve en est que Neptune ne repose pas sur une base : voir G. LUGLI – G. FILIBECK, *Il porto di Roma imperiale e l'agro portuense*, Rome, 1935, p. 37 et M. FASCIATO, «“Ad quadrigam fori vinarii”. Autour du port au vin d'Ostie», *MEFR* 59, 1947, p. 65-81: 67) ; en outre, dans ledit relief, les navires ne sont pas tournés vers la divinité, mais plutôt vers le port : celui de gauche est en train d'amener sa grande voile, tandis que celui de droite a déjà accosté et est en cours de déchargement (voir les descriptions du relief fournies par LUGLI – FILIBECK, *Il porto*, p. 37-39 [avec repr.] ; FASCIATO, *Ad quadrigam*, p. 66-72 [avec repr.] ; O. TESTAGUZZA, *Portus. Illustrazione dei porti di Claudio e Traiano e della città di Porto a Fiumicino*, Rome, 1970, p. 171 [avec repr.] et L. BASCH, *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, 1987, p. 463-465, n° 1038 [avec repr.]). Il en va de même pour le relief, probablement la façade d'un sarco-

phage du III^e s., du Belvédère au Vatican représentant un port : il est mentionné aussi par Friedländer (pour une description détaillée, voir W. AMELUNG, *Die Sculpturen des Vaticanischen Museums*, II/1, Berlin, 1908, p. 49-62, n. 20 [pl. V] ; cf. aussi FASCIATO, *Ad quadrigam*, p. 74-78) : les trois figures placées au centre du relief ne sont pas des statues de divinités, mais plutôt le symbole du *Portus Traiani* d'Ostie, de la cité d'Ostie elle-même et de l'*Ora maritima* (voir C. ROBERT, «Ostia und Portus», *Hermes* 46, 1911, p. 249-253 [avec repr.] et R. HINKS, *Myth and Allegory in Ancient Art*, Londres, 1939, p. 72-73 [pl. XI]).

Un parallèle sans doute plus intéressant aurait été celui du pavement de mosaïque (IV^e s.) de Tunis (Musée du Bardo) représentant le couronnement de Vénus : la scène figure la déesse se couronnant ; elle est assise à l'intérieur d'un dais et au milieu de deux navires (voir M. YACOB, *Musée du Bardo*, Tunis, 1993⁴, p. 189, fig. 159 et M. H. FANTAR, *La mosaïque en Tunisie*, Paris, 1994, p. 65-66). À la même série se rattache aussi une peinture pariétale – celle-ci citée déjà par FRIEDLÄNDER [n. 15], p. 84 – de la maison romaine au-dessous de la basilique des Saints-Jean-et-Paul à Rome, où nous retrouvons deux jeunes femmes folâtrant (dont l'une très probablement Vénus) pendant que des vaisseaux évoluent tout autour (voir B. BRENK, *Le costruzioni sotto la chiesa dei SS. Giovanni e Paolo*, dans E. LA ROCCA [éd.], *Aurea Roma. Dalla città pagana alla città cristiana*, Rome, 2000, p. 156-158 : 157), ainsi que celle qui devait décorer un mur de la *Domus Aurea* et dont il ne nous reste qu'un dessin (voir S. REINACH, *Répertoire de peintures grecques et romaines*, Paris, 1922, p. 43 [pl. 11]). Il s'agit pourtant d'un type spécial de représentation lié uniquement à la déesse Aphrodite et en tout cas non pas en rapport direct avec la statue d'une divinité.

Université de Nantes et
Institut Universitaire de France

EUGENIO AMATO
Eugenio.Amato@univ-nantes.fr